

CONSEIL DE QUARTIER CHAMP DE FOIRE
Compte-rendu de la réunion du 9 février 2016
Maison de Quartier du Champ de Foire – 36 rue Sayous

Secrétaire de séance :

C'est Virginie DRAHONNET qui est secrétaire de cette séance.

Validation du compte-rendu de la réunion précédente :

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu, il est accepté à l'unanimité.

Présentation du PLU relatif au quartier Champ de Foire :

Le Plan Local d'Urbanisme devient inter-communautaire de part la nouvelle répartition des compétences.

Dans les grandes lignes,

- toutes les zones inondables ont été transférées dans les zones naturelles
- une réflexion est menée sur la friche de l'ancien hôpital ainsi que sur les terrains situés à l'arrière. Une convention a été passée avec l'établissement public foncier (l'EPF) lequel s'est porté acquéreur. Actuellement, le bâtiment Martell a été vendu à Grand Cognac pour y installer l'hôtel communautaire et d'autres projets sont à l'étude

Un échange s'engage entre les Conseillers de Quartiers, Patrick SEDLACEK et Benoît FULPIN,

- le projet de lotissement rue Robert Daugas (domaine de Châtenay) est au point mort pour le moment
 - ➔ des Conseillers de Quartier demandent s'il est possible de s'opposer au projet?
 - ➔ non, car un permis de construire a été accordé et il est encore valide pour une année. Au-delà, si les travaux n'ont pas démarré, il est possible que le terrain redevienne un espace naturel
- concernant l'ex-terrain Blanchet entre la rue de Melbourne et la rue de la Chaudronne, un Conseiller de Quartier signale que des gravats de toute nature (béton, plastiques, verres...) ont été stockés sous la terre du merlon lors de la démolition et demande où en est le projet immobilier ?
 - ➔ il est possible que le projet soit abandonné par le promoteur. Pour le moment, le merlon est utile pour empêcher l'installation de caravanes à cet endroit
- le périmètre de protection autour du dolmen, actuellement soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour ce qui est de l'aspect architectural, va être considérablement réduit. Il sera prochainement limité aux abords proches du Dolmen
- l'idée d'une déviation au nord de la ville est abandonnée, mais le terrain est maintenu en réserve pour créer si besoin des voies de délestage ou de liaison (ex. entre le garage Renault et l'écomarché)
- un aménagement est-il prévu au niveau du terrain de boules du Champ de Foire ?
 - ➔ suite au bassin de rétention qui a été créé rue Lohmeyer une période d'observation a été décrétée, il n'est rien prévu dans l'immédiat sur la place du Champ de Foire.

Intervention sur l'extension des consignes de tri :

La Ville avec ses partenaires Calitom et Grand Angoulême, ont été retenus au niveau départemental pour l'extension des consignes de tri, suite à un appel à candidature de l'organisme Eco-emballages et à la construction, près d'Angoulême, du nouveau centre de tri "Atrion", plus performant en matière de tri.

L'extension des consignes de tri est donc lancée pour l'ensemble de la Charente à partir du 1^{er} mars 2016. Cette action va permettre de dévier des déchets autrefois envoyés à la décharge vers le centre de tri pour y être recyclés et au final de diminuer le prélèvement des ressources.

- un nouveau guide du tri va être édité en mars
- en plus des papiers, briques en carton, emballages métalliques, les bouteilles et les flacons en plastique déposés aujourd'hui dans les bacs jaunes, **les films plastiques et tous les autres emballages plastiques et papier issus de déchets ménagers** pourront désormais y être ajoutés :
 - ➔ les films (revues, journaux...), les barquettes, les pots et les boîtes, les sacs et les sachets (plastiques et aluminisés), les papiers d'emballage (fromages...)
 - ➔ il n'est pas nécessaire de les laver il faut juste les débarrasser de leurs déchets
 - ➔ il est possible d'étendre le tri dès maintenant.

Plusieurs questions sont posées par les Conseillers de Quartiers :

- peut-on mettre du polystyrène ?
 - ➔ oui pour les emballages alimentaires en polystyrène extrudé, des barquettes de viande par exemple
 - ➔ non pour le polystyrène expansé blanc en général, utilisé pour la protection de l'électroménager par exemple. Celui-ci doit être déposé en déchetterie
- les films des packs d'eau peuvent-ils être déposés ?
 - ➔ oui il s'agit bien d'emballages issus de déchets ménagers
- qu'en est-il des assiettes et des verres jetables en plastique ?
 - ➔ oui il s'agit bien de plastiques issus de déchets ménagers
- et pour les pots de fleurs en plastique ?
 - ➔ non il ne s'agit pas de plastiques issus de déchets ménagers, ils doivent être déposés en déchetterie

Une visite du centre de tri Atrion peut être organisée pour tous les Conseillers de Quartiers qui le souhaitent. Une proposition sera faite après l'installation du nouveau Conseil de Quartier.

Préparation du renouvellement du Conseil de Quartier :

Retour sur les questionnaires complétés par les Conseillers de Quartier (15 membres ont répondu) :

- c'est la volonté d'améliorer le bien vivre, le bien être dans le quartier et celle de faire la liaison entre les habitants et la municipalité qui ressortent majoritairement
- la cadence, l'horaire et le lieu des réunions conviennent à l'unanimité
- 40 % des Conseillers de Quartier se sentent écoutés tandis que 60 % sont partagés
- le format des réunions convient majoritairement
- les principaux points à améliorer lors des réunions :
 - ➔ être à l'écoute entre Conseillers, faire moins de bruit et éviter les redites
 - ➔ être plus nombreux dans les groupes de travail

- faire en sorte que la Mairie soit à l'écoute de son côté et que les questions diverses soient transmises aux services concernés
 - projeter un grand plan du quartier
 - à propos des principales thématiques de projets à mener sur le quartier, les réponses sont mises de côté en attendant la constitution du nouveau Conseil de Quartier
- présentation des principales modifications de la charte envisagées :
 - les modalités de mise en place des Conseils de Quartiers : priorité aux nouveaux arrivants (21 sièges maximum) répartition des sièges restants entre les Conseillers sortants 1 (30%) et 2 (70%)
 - ajout de 2 causes de radiation avec si nécessaire un arbitrage de la commission démocratie locale : quand un membre crée une situation qui génère un conflit d'intérêt (situation professionnelle...) et si un Conseiller de Quartier vient à manquer de respect de quelque manière que ce soit aux autres participants
- l'assemblée plénière pour le renouvellement du Conseil de Quartier Champ de Foire est prévue le jeudi 10 mars. Format de la réunion envisagé :
 - ouverture de la réunion par le Maire
 - présentation du rôle et du fonctionnement d'un Conseil de Quartier par l'élue référente
 - présentation des actions et des réalisations du Conseil de Quartier depuis 2009 par le Correspondant de Quartier et un groupe de Conseillers de Quartier : Solange TETAUD, Marinette GALLARD, Jean-Yves LANTERNE, Virginie DRAHONNET et Philippe DUFRAISE se portent volontaires
 - constitution du Conseil de Quartier
 - temps d'échange avec la salle
 - pot convivial

Informations et questions diverses :

- Didier FAUCARD journaliste à Sud-ouest ayant assisté aux Ateliers Inter-Quartiers souhaite réaliser un reportage sur la vie des quartiers de Cognac. Il a pour idée de faire un focus sur 1 quartier par semaine de février à mars avant le renouvellement des Conseils de Quartiers. Le journaliste prévoit de rencontrer des commerçants et des habitants du quartier pour identifier les spécificités de chaque quartier :
 - il propose de rencontrer 1 à 2 Conseillers de Quartier ainsi que l'élue référente pour évoquer avec eux comment se passe la vie dans le quartier et au sein du Conseil de Quartier: un rendez-vous est calé pour la semaine du 23 au 26 février à la Maison de quartier
- Les Conseillers de Quartiers ont apprécié le déroulement des Ateliers Inter-Quartiers du 9 janvier, notamment le moment du quiz et ils trouvent que les anciens Abattoirs utilisés ont apporté un côté convivial à cet événement
- Solange TETAUD participe régulièrement à la Commission Communale d'Accessibilité en tant que représentante de l'association UFC que choisir. Elle explique que des travaux vont être faits pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux du quartier (école Cagouillet, maison de quartier, maison du temps libre et la Guinguette)
 - effectivement dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (l' AdAP) de la Ville, un programme de travaux a été établi, sur 9 ans compte tenu du coût important estimé. Les priorités ne sont pas arrêtées pour le moment pour ce qui concerne 2016

- Christian GABRIELSEN propose au Conseil de Quartier de faire réaliser une plaque de signalétique historique de l'église St-Antoine avec le concours du service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville. Il explique que ce type de projet a été fait par le Conseil de Quartier de Crouin pour l'église de Crouin et par le Conseil de Quartier St-Martin pour le square de l'église St-Martin
→ la fourniture de ce type de plaque est d'environ 200€ TTC.

Réponses aux questions précédentes :

- À propos des divers signalements concernant la rue Robert Daugas et la coulée verte :
→ il est proposé une rencontre sur place avec l' élu en charge de la voirie, les Services Techniques et un groupe de travail du Conseil de Quartier composé de Françoise SAUZEAU, Solange TETAUD et Jean-Yves LANTERNE. Elle pourrait avoir lieu un vendredi à 14h00
- maison de quartier, la lampe extérieure qui pouvait rester allumée a été supprimée
- allée des acacias, suite aux questions sur le stationnement dans cette rue et au droit du n°2
→ le stationnement des deux-roues motorisés est soumis aux mêmes règles de stationnement que les voitures. Un scooter peut donc se garer sur une place de stationnement véhicules
→ Jean-Yves LANTERNE confirme que le stationnement se fait bien sur l'emplacement prévu à cet effet, toutefois cela gêne l'accès à sa propriété
→ Jean-Yves LANTERNE demandera un rendez-vous directement auprès des Services Techniques pour étudier la question sur place avec si possible l' élu en charge de la voirie
- rue Anatole France, la demande de cerclage d'un poteau situé contre un mur de clôture doit-être adressée directement à EDF
- rue de la Chaume, concernant le non respect de stationnement alterné, le signalement est fait auprès de la Police Municipale. Toutefois il convient de prendre en compte que la rue est suffisamment large pour permettre éventuellement 2 côtés de stationnement et un couloir de circulation et que cette situation bien que non réglementaire :
→ contribue à diminuer la vitesse dans cette rue
→ verbaliser reviendrait à verbaliser les riverains eux-mêmes
→ l'avis des Conseillers de Quartier est demandé :
 - les Conseillers de Quartiers précisent que le problème se situe dans la moitié de rue entre le stop et la rue de la République. Ils demandent majoritairement que la règle du code de la route soit appliquée et que les véhicules soient verbalisés.

Questions diverses :

- Y a-t-il un moyen d'inciter les habitants à rentrer leurs poubelles qui encombrant les trottoirs obligeant les piétons à descendre sur la chaussée ex. rue H. Fichon (depuis la rue de la République jusqu'en milieu de rue) ?
- serait-il possible d'installer une affichette de sensibilisation sur les déjections canines dans le square qui fait angle avec la rue Daugas et le boulevard Deligné ?
- des grands conteneurs de la rue St-Exupéry gênent la visibilité, pourraient-ils être déplacés ?

L'assemblée constitutive du nouveau Conseil de Quartier aura lieu :
jeudi 10 mars 2016 à 19h00 à la Maison de Quartier, 36 rue Sayous.

Membres du Conseil de Quartier présents :

Francis BARDAUX, Jacqueline BERGER, Morgan BERGER, Jean-Luc DEAU, Virginie DRAHONNET, Philippe DUFRAISE, Michel ETEVENARD, Solange ETEVENARD, Christian GABRIELSEN, Marinette GALLARD, Sylvie GAUTHIER, Marie-France GIOVANNONE, Irène HUGUET, Jean-Yves LANTERNE, Jean-Claude MARTIN, Annie MATRAS, Martine MATTEI, Sylvie MORANDIERE, Micheline MOUKLI, Solange TETAUD.

Membres du Conseil de Quartier excusés :

Didier DUSSAIX, Carole MARTIN, Françoise SAUZEAU.

Participaient également :

Patrick SEDLACEK (Maire adjoint chargé des finances, des technologies de l'information et de la communication et des projets structurants), Benoît FULPIN (responsable service Urbanisme-Environnement Ville, Pascaline BANCHEREAU (élue référente quartier Champ de Foire) et Ghislaine DESQUINES (service Démocratie Locale-Agenda 21 Ville).